

Libourne, le 08 novembre 2016



Centre communal d'action sociale
Parcours Handicaps
Affaire suivie par : Brigitte MASDOUMIER
Mission handicap et santé publique
05 57 55 57 25 / 06.85.63.76.05
missionhandicap@mairie-libourne.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des politiques Sociales portées par la municipalité de Libourne, nous avons souhaité renforcer la solidarité de la Ville de Libourne en direction des personnes en situation de handicap.

Ainsi, lors du Conseil Municipal du 14 mars 2016, il a été décidé que toute personne pouvant justifier d'une situation de handicap, pourra bénéficier de 10% d'abattement supplémentaire sur la taxe d'habitation.

Avec Madame Esther Schreiber, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux handicaps, la Ville de Libourne développe un plan d'actions afin que chacun trouve sa place dans une bastide en mutation.

Madame Brigitte Masdoumier, chargée de mission Handicaps et accessibilité reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires sur ce dispositif novateur et pour répondre à vos questions sur votre situation individuelle au 05 57 55 57 25 / 06.85.63.76.05
missionhandicap@mairie-libourne.fr.

Vous trouverez le détail de cette disposition fiscale au dos de ce courrier et sur ccas.libourne.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Monsieur Philippe BUISSON
Maire de Libourne
Président du CCAS

Madame Annie POUZARGUE
Adjointe au Maire à la solidarité
Vice Présidente du CCAS

CCAS B.P.60037 – 33503 Libourne cedex
ccas@mairie-libourne.fr Tél. 05 57 55 33 70 – Fax. 05 57 25 23 09
Bureaux : 146, rue du Président Doumer à Libourne
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Président.
www.ville-libourne.fr

Commune de Libourne
20% d'abattement fiscal sur la taxe d'habitation/ personnes en situation de handicap
Note d'information sur les modalités d'accès

Critères

- Habiter une résidence principale sur Libourne
- Disposer d'une pièce justificative

Les personnes concernées

- Titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité,
- Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés
- Personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence
- Personnes titulaires de la carte d'invalidité
- Personnes occupant leur habitation avec des personnes visées ci-dessus

Modalités

- Remplir l'imprimé et le faire parvenir avec les justificatifs au service des impôts **avant le 1^{er} janvier 2017**

Contact

Vous pouvez vous procurer l'imprimé 1206 GD-SD auprès de :

- Mission Handicaps Santé Publique qui pourra vous aider à remplir le document.

Brigitte Masdournier, mission handicaps
CCAS, 146 rue du Président Doumer
05.57.55.57.25
missionhandicap@mairie-libourne.fr
ccas.libourne.fr

- Service des impôts des particuliers

Centre Des Finances Publiques - Trésorerie des impôts
1 rue du Président Wilson 33500 Libourne
05.57.25.44.44
impôts.gouv.fr